

ADEESE

CAHIER DE PARTICIPATION | Assemblée générale

Association des étudiantes et des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation
UQAM,

IMPORTANT : N'oubliez pas que toute proposition peut être amenée à l'assemblée, qu'elle soit préalablement incluse dans ce cahier ou non. De même, toutes les propositions que vous trouverez ci-bas peuvent être modifiées, adoptées ou rejetées par l'assemblée, qui, rappelons-le, est souveraine.

0.0 Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

Proposition : Que l'ouverture de l'assemblée soit à 17:47.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

0.2 Animation, secrétariat et senti

Proposition : Que Charles-Antoine Goulet, Virginie Robert et Mathilde LaRoche tiennent respectivement l'animation, le secrétariat et le senti de la présente assemblée.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

l'ADEESE reconnaît que les terres sur lesquelles elle tient ses activités sont sur des terres non cédées appartenant à des communautés autochtones

0.3 Adoption de l'ordre du jour

0.0 Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

0.2 Animation, secrétariat et senti

0.3 Adoption de l'ordre du jour

0.4 Adoption du procès-verbal
1.0 Grève de solidarité avec le SPPEUQAM
2.0 Grève pour la rémunération des stages
3.0 Procédures de clôture
 3.1 Questions à l'exécutif
 3.2 Questions diverses
 3.3 Levée
Dûment proposée
Dûment appuyée
AU

0.4 Adoption des procès-verbaux

Proposition: Que l'on adopte le procès-verbal de l'assemblée générale du 16 mars 2022 :

 pv_ag_2022-03-16

Dûment proposée
Dûment appuyée
AU

1.0 Grève de solidarité avec le SPPEUQAM

Considérant que le syndicat des professeur.e.s enseignant.e.s de l'UQAM (SPPEUQAM) a un mandat de grève illimité, voté à 90%, pouvant être déclenché au moment opportun;

Considérant que les professeur.e.s enseignant.e.s donnent plus de 80% des cours au 1^{er} cycle dans certains programmes;

Considérant que la convention collective du SPPEUQAM est échue depuis 2019;

Considérant la solidarité intersyndicale des dernières années entre SPEEUQAM et les associations étudiantes lors des dernières grèves étudiantes;

QUE l'ADEESE renouvelle son soutien au SPPEUQAM, SEUQAM (Syndicat des employées et employés de soutien de l'UQAM), SPUQ (Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal) , SÉTUE (Syndicat des étudiant.es employé.es de l'UQAM), syndicat de la coop UQAM et syndicat de la fondation de l'UQAM;

Que l'ADEESE entre en grève des COURS pendant une semaine au moment où le SPPEUQAM va déclencher sa grève;

Que cette grève soit reconductible en assemblée générale de façon hebdomadaire.

Dûment proposée
Dûment appuyée
Adopté à Majorité
Pour 157 (64%)
Contre 60 (25%)

Abs 27 (11%)

Proposition privilégiée : Que l'on modifie la procédure de vote pour une votation par sondage (zoom) pour toute la durée de l'assemblée.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adopté au 2/3

158 pour

13 contre

26 abs

Question préalable sur la proposition principale 1.0

Dûment proposée

Dûment appuyée

204 Pour

12 contre

Adopté au $\frac{2}{3}$

2.0 Grève pour la salarisation des stages

PROPOSITION PRIVILÉGIÉE: que l'on tienne une plénière de 30 minutes sur la proposition 2.0 grève sur la salarisation des stages.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Amendement : Que l'on limite le temps d'intervention à 2 minutes

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

Sur la principale tel qu'amendée :

Que l'on tienne une plénière de 30 minutes sur la proposition 2.0 grève sur la salarisation des stages.

Que l'on limite le temps d'intervention à 2 minutes

Pour : 143

Contre : 26

Abs : 33

Adoptée à majorité

Fin de la plénière : 19:15

Proposition privilégiée de terminer les tours de paroles de la plénière précédente.

Dûment proposée
Dûment appuyée
AU

PROPOSITION 2.1 :

Considérant :

Que les stages non rémunérés constituent du travail gratuit et que ceux-ci touchent davantage les domaines traditionnellement et majoritairement féminins et que les bourses ne constituent en aucun cas un salaire;

Que les étudiant.e.s de tous les cycles confondus participent à la production de la connaissance;

Que les stagiaires peuvent vivre des conditions de travail dangereuses qui les mettent à risque physiquement et psychologiquement et que des stagiaires vont même jusqu'à abandonner leurs études, faute de ressources financières;

Qu'une première semaine de grève est en cours et que le mouvement prend de l'ampleur;

Que le seul et unique but de cette grève est d'obtenir la salarisation de la totalité des stages et que la finalité de celle-ci doit absolument mener à leur salarisation.

Que l'UQAM menace leurs stagiaires d'obtenir un échec de stage s'ils.elles utilisent leur droit démocratique de faire la grève pour défendre leur salarisation.

Que le travail gratuit, synonyme de don de soi, nous habitue à accepter des conditions de travail toujours plus difficiles dans des organismes sous financés et en manque de personnel;

Que plusieurs étudiant.e.s ne peuvent effectuer leur stage et abandonnent leurs études faute de ressources financières et/ou sociales;

Que les étudiant.e.s vivent une précarité économique qui est exacerbée par les stages non salariés;

Il est proposé :

Advenant qu'un.e stagiaire soit en échec de stage à la session d'hiver 2022 en raison du nombre de journées d'absence liées à la grève;

Advenant qu'un.e stagiaires soit en échec de stage à la session d'hiver 2022 en raison du manquement à la compétence 12 pour avoir respecté son mandat de grève ;

Advenant qu'un.e stagiaire soit en échec de stage à la session d'hiver 2022 pour toutes autres raisons en lien avec la grève jugées appropriées par le conseil intermodulaire, le conseil d'administration et le conseil exécutif de l'ADEESE ;

Advenant qu'un.e stagiaire doive reprendre ses journées de grève à la session d'hiver 2022 afin de réussir son stage ;

Que l'ADEESE tienne une assemblée générale afin de voter une grève générale illimitée reconductible chaque semaine pour la salarisation des stages le 5 octobre 2022 ;

Que l'ADEESE fasse de la mobilisation auprès des autres facultés universitaires et des cégeps pour qu'ils tiennent aussi une assemblée générale au début du mois d'octobre pour entrer en grève générale illimitée en même temps que l'ADEESE.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Amendement A:

Que l'on biffe :

Advenant qu'un.e stagiaire soit en échec de stage à la session d'hiver 2022 en raison du nombre de journées d'absence liées à la grève;

Advenant qu'un.e stagiaires soit en échec de stage à la session d'hiver 2022 en raison du manquement à la compétence 12 pour avoir respecté son mandat de grève ;

Advenant qu'un.e stagiaire soit en échec de stage à la session d'hiver 2022 pour toutes autres raisons en lien avec la grève jugées appropriées par le conseil intermodulaire, le conseil d'administration et le conseil exécutif de l'ADEESE ;

Advenant qu'un.e stagiaire doive reprendre ses journées de grève à la session d'hiver 2022 afin de réussir son stage ;

Dûment proposée

Dûment appuyée

Pour : 21

Contre : 131

abs : 41

Retour sur la principale.

Advenant qu'un.e stagiaire soit en échec de stage à la session d'hiver 2022 en raison du nombre de journées d'absence liées à la grève;

Advenant qu'un.e stagiaires soit en échec de stage à la session d'hiver 2022 en raison du manquement à la compétence 12 pour avoir respecté son mandat de grève ;

Advenant qu'un.e stagiaire soit en échec de stage à la session d'hiver 2022 pour toutes autres raisons en lien avec la grève jugées appropriées par le conseil intermodulaire, le conseil d'administration et le conseil exécutif de l'ADEESE ;

Advenant qu'un.e stagiaire doive reprendre ses journées de grève à la session d'hiver 2022 afin de réussir son stage ;

Que l'ADEESE tienne une assemblée générale afin de voter une grève générale illimitée reconductible chaque semaine pour la salarisation des stages le 5 octobre 2022 ;

Que l'ADEESE fasse de la mobilisation auprès des autres facultés universitaires et des cégeps pour qu'ils tiennent aussi une assemblée générale au début du mois d'octobre pour entrer en grève générale illimitée en même temps que l'ADEESE.

Amendement :

Que l'on ajoute :

Advenant que nous n'obtenions pas la salarisation de la totalité des stages pour la rentrée d'automne 2022.

Dûment proposée

Dûment appuyée

86 pour

45 contre

44 abs

Adopté à majorité

Principale tel qu'amendée 1 fois :

Advenant qu'un.e stagiaire soit en échec de stage à la session d'hiver 2022 en raison du nombre de journées d'absence liées à la grève;

Advenant qu'un.e stagiaires soit en échec de stage à la session d'hiver 2022 en raison du manquement à la compétence 12 pour avoir respecté son mandat de grève ;

Advenant qu'un.e stagiaire soit en échec de stage à la session d'hiver 2022 pour toutes autres raisons en lien avec la grève jugées appropriées par le conseil intermodulaire, le conseil d'administration et le conseil exécutif de l'ADEESE ;

Advenant qu'un.e stagiaire doive reprendre ses journées de grève à la session d'hiver 2022 afin de réussir son stage ;

Advenant que nous n'obtenions pas la salarisation de la totalité des stages pour la rentrée d'automne 2022.;

Que l'ADEESE tienne une assemblée générale afin de voter une grève générale illimitée reconductible chaque semaine pour la salarisation des stages le 5 octobre 2022 ;

Que l'ADEESE fasse de la mobilisation auprès des autres facultés universitaires et des cégeps pour qu'ils tiennent aussi une assemblée générale au début du mois d'octobre pour entrer en grève générale illimitée en même temps que l'ADEESE.

Amendement :

D'ajouter "pour la création d'une coalition nationale et " à la suite de Cégeps

Que l'ADEESE fasse de la mobilisation auprès des autres facultés universitaires et des cégeps pour la création d'une coalition nationale et pour qu'ils tiennent aussi une assemblée générale au début du mois d'octobre pour entrer en grève générale illimitée en même temps que l'ADEESE.

Dûment proposée

Dûment appuyée

111 Pour

18 Contre

37 Abs

Question préalable est demandée sur l'amendement

144 Pour

9 Contre

Adopté au $\frac{2}{3}$

De retour sur la principale telle qu'amendée deux fois.

Advenant qu'un.e stagiaire soit en échec de stage à la session d'hiver 2022 en raison du nombre de journées d'absence liées à la grève;

Advenant qu'un.e stagiaires soit en échec de stage à la session d'hiver 2022 en raison du manquement à la compétence 12 pour avoir respecté son mandat de grève ;

Advenant qu'un.e stagiaire soit en échec de stage à la session d'hiver 2022 pour toutes autres raisons en lien avec la grève jugées appropriées par le conseil intermodulaire, le conseil d'administration et le conseil exécutif de l'ADEESE ;

Advenant qu'un.e stagiaire doive reprendre ses journées de grève à la session d'hiver 2022 afin de réussir son stage ;

Advenant que nous n'obtenions pas la salarisation de la totalité des stages pour la rentrée d'automne 2022.;

Que l'ADEESE tienne une assemblée générale afin de voter une grève générale illimitée reconductible chaque semaine pour la salarisation des stages le 5 octobre 2022 ;

Que l'ADEESE fasse de la mobilisation auprès des autres facultés universitaires et des cégeps pour la création d'une coalition nationale et pour qu'ils tiennent aussi une assemblée générale au début du mois d'octobre pour entrer en grève générale illimitée en même temps que l'ADEESE.

Question préalable est demandée sur la proposition principale :

161 Pour

9 Contre

Adopté au 2/3

Vote sur la principale :

Pour : 137 (67%)

Contre : 54 (26%)

Abs : 14 (7%)

Adopté à majorité

Proposition 2.2:

Que l'ADEESE reconduise la grève en cours d'une semaine (du 28 mars au 31 mars) selon les mêmes modalités adoptées à l'assemblée générale du 16 mars 2022.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Amendement :

D'ajouter que : Qu'advenant que l'UQAM continue de refuser que les stagiaires puissent faire de la suppléance pendant leur stages;

Dûment proposée

Dûment appuyée

Non recevable.

Appel de la décision du présidium de recevoir la proposition 2.2

21 Pour

147 Contre

53 abs

Appel est battu, la proposition 2.2 est toujours au cahier.

Amendement :

D'ajouter à la fin de la proposition : pour la salarisation des stages en solidarité à condition que l'AFESH et l'AETS le soient aussi.

Que l'ADEESE reconduise la grève en cours d'une semaine (du 28 mars au 31 mars) selon les mêmes modalités adoptées à l'assemblée générale du 16 mars 2022 pour la salarisation des stages en solidarité à condition que l'AFESH et l'AETS le soient aussi

Dûment proposée

Dûment appuyée

Amendement est retiré du cahier

Sur la principale 2.2 :

Que l'ADEESE reconduise la grève en cours d'une semaine (du 28 mars au 31 mars) selon les mêmes modalités adoptées à l'assemblée générale du 16 mars 2022.

Question préalable est demandé sur la 2.2

Pour : 156

Contre : 9

Vote sur la principale :

Pour : 65 (34%)

Contre : 120 (63%)

Abs : 7 (4%)

Proposition 2.2

Battue à majorité

Proposition privilégiée de fermeture de l'assemblée générale 21:03 PM

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

3.0 Procédures de clôture

3.1 Questions à l'exécutif

3.2 Questions diverses

3.3 Levée

Que la fermeture de l'assemblée soit à